

REUNION DE BUREAU

29 ET 30 JUIN 2002, PARIS

Participants : Joël Possich, Michel Baille, Daniel Chailloux, Eric Lefèbre, Claude Mouret, Bernard Lips, François Jovignot, Claude Roche, Jean-Pierre Holvoet (dimanche matin).

La réunion démarre samedi 29 juin à 10 h au siège de Paris. Bernard Lips assure le secrétariat de la séance.

1 - Convention DDSC : Un courrier a été envoyé au ministère de l'Intérieur (Mr Michel SAPPIN, Directeur de la Défense et de la Sécurité Civile) pour demander les modifications votées par l'AG, au projet de convention soumis par la DDSC. Nous n'avons pas de réponse écrite à ce jour.

Rappelons que le ministère a menacé de dénoncer la convention de 1985 dès le 30 juin 2002.

2 - Assurance : Michel Decobert nous prévient par courrier que l'assurance risque d'augmenter de manière très sensible.

Les négociations devront être serrées. Dans le cadre de ces négociations, Michel Decobert propose de supprimer deux clauses :

* La clause 12.8 du contrat FFS qui permet aux personnes non fédérées à la FFS, participant à un secours organisé ou techniquement dirigé par la FFS de bénéficier des garanties offertes par l'assurance fédérale.

Il semble effectivement anormal que les fédérés qui souscrivent à l'assurance FFS supportent le coût des personnes non-fédérées ou ayant choisi une autre assurance. Les risques liés aux secours et exercices secours sont couverts en fonction du contrat souscrit par chaque participant auprès de son assureur. Le bureau est favorable à la suppression de cette clause.

* Dans le contrat des professionnels, la clause concernant leur couverture.

Actuellement, les professionnels fédérés bénéficient de l'assurance individuelle même durant leur activité professionnelle. De fait cette clause sera, au minimum à renégocier, pour que leurs cotisations soient en cohérence avec le coût réel du risque qu'ils génèrent professionnellement.

Un contact téléphonique avec Michel Decobert est pris le jour même ce qui permet de le mettre au courant de la position du bureau.

3 - Plan d'ancrage des cavités

La convention d'objectifs ainsi que le budget 2001 prévoyaient une ligne budgétaire concernant les équipements en ancrage permanent. Le montant budgétisé, non consommé, a été provisionné pour 2002. Pour le moment, la fédération n'a reçu que peu de demandes.

Une demande de subvention pour un équipement de la traversée du Mort Ru en Savoie vient d'être réceptionnée. Le dossier sera géré par le groupe FAAL.

Un rappel de l'existence de cette ligne budgétaire et des pièces à fournir pour en bénéficier sera publié dans Spelunca.

4 - FAAL : François Jovignot fait le point sur les demandes FAAL. Actuellement cinq dossiers complets ont été réceptionnés et cinq autres sont en attente. Le nombre de dossiers semble en baisse par rapport à l'année dernière. Il est probable que, cette année encore, le budget ne sera pas dépensé. Un rappel sera fait dans le prochain numéro de Spelunca.

Par ailleurs, le fonctionnement du groupe FAAL n'est actuellement pas satisfaisant. Les réponses ne sont pas assez rapides. Il faudra revoir la constitution de ce groupe.

5 - Spelunca Librairie : Alain Morénas a assuré le déménagement du stock actif encore à Marseille. Les caves sont maintenant totalement vides et peuvent être vendues. Il reste le stock passif constitué d'anciens Spelunca entreposé dans un local loué en ville.

A Lyon, il reste à fixer les étagères pour permettre le rangement des cartons...

Les ventes par correspondance ont redémarré. Par contre, une partie des missions de Spelunca-Librairie n'est pas encore assurée. Le fonctionnement de Spelunca-Librairie nécessite la mise en place d'une équipe plus large.

6 - Commission technique de gestion de la Cigalère : Claude Mouret a assisté en tant que représentant de la FFS au niveau national à la réunion de la commission technique de la grotte de la Cigalère, le 28 juin 2002, à la sous-préfecture de Saint-Girons. Philippe Rouch, président du CDS 09, était présent.

Cette réunion annuelle a permis, cette année, de dresser le bilan des explorations et travaux de l'année 2001 et de fixer le calendrier des travaux de l'été 2002, notamment le camp annuel (du 27 juillet au 17 août).

La réunion a également été l'occasion de parler du projet de réserve naturelle souterraine de l'Ariège. Cette réserve concernerait 22 cavités dont l'accès serait réglementé de manière spécifique pour chacune, mais pas interdit. Ce projet pourrait voir le jour fin 2003 à début 2004. Une enquête d'utilité publique sera ouverte en septembre 2002 dans les mairies concernées.

Enfin, parallèlement, une Maison du Monde Souterrain est prévue à proximité du laboratoire souterrain de Moulis.

Actuellement, la FFS n'est pas encore associée officiellement à ces projets. Claude Mouret propose de préparer des courriers afin de manifester l'intérêt profond porté par la fédération sur ces projets.

7 - Demande du BRGM : Il semble que le BRGM ait comme projet de créer une base de données concernant le recensement des cavités naturelles et artificielles. Les agences régionales du BRGM, qui sont les maîtres d'œuvre décentralisés de ce projet, interrogent les CSR et/ou les CDS pour obtenir des renseignements destinés à nourrir leur base de données.

Les CSR et CDS ne savent pas toujours quelle attitude adopter vis-à-vis de ces demandes locales.

Le bureau rappelle que ce sont les auteurs qui sont propriétaires des topographies. Les CSR et CDS ne peuvent donc pas fournir les données sans l'accord de l'ensemble des auteurs.

Il ne faut pas confondre la publication d'informations, heureusement généralisée dans le milieu spéléo par l'intermédiaire de bulletins ou d'inventaires, et le droit d'utilisation de ces informations par une autre structure.

Nul ne peut utiliser une topographie sans l'accord express de son auteur.

En fait, nous n'avons à notre disposition que peu d'éléments juridiques. Il serait nécessaire d'avoir un texte concis définissant les droits des auteurs. Joël est chargé de se tourner vers M. Darolles pour définir un tel texte.

8 - Journées Nationales de la Spéléologie : Plaquettes, affiches et dossiers ont été distribués à la plupart des CDS concernés lors de l'Assemblée Générale. Certains CDS n'étaient cependant pas représentés. Il n'est pas envisageable d'envoyer ces documents par voie postale. Les CDS pourront donc les récupérer soit au siège, soit à Lyon soit lors de Spéléovision.

Un message en direction des clubs semble nécessaire. Michel Baille signale que le « Festival Spéléo d'Île de France » envoie dans quelques jours une circulaire à l'ensemble des clubs. La FFS profitera de cet envoi pour diffuser une information concernant les JNS : affiche et courte lettre de rappel.

A ce jour 14 000 Euros ont été dépensés ou engagés dans le cadre des Journées Nationales de la Spéléologie (affiches, dossiers de presse, film).

Deux actions de communication nationales restent possibles :

1- Une sortie pour des journalistes (2 500 Euros) en Franche Comté : François Jovignot, Joël Possich et Claude Roche pourraient se charger de l'organisation de cette sortie début septembre.

2- Une conférence de presse : Laurence Tanguille propose de confier l'organisation de cette conférence à un expert en communication (3 650 Euros). En fait, la proposition de Laurence semble bonne mais le timing est serré et le prix élevé. Eric Lefebvre indique qu'il n'est pas envisageable de dépasser le budget prévisionnel.

La première proposition est donc retenue.

Par ailleurs, il faut profiter de Spéléovision comme tribune pour annoncer les JNS.

9 - Film JNS : Suite à l'appel paru dans Spelunca, des idées de scénarios ont été adressées à Luc-Henri Fage. La date limite de dépôt des scénarios est repoussée au 15 juillet.

Le choix définitif sera fait par Luc-Henri Fage et le Bureau FFS.

10 - Le Mémento du dirigeant : Le Mémento du dirigeant sera envoyé si possible aux clubs avec l'appel à cotisation en septembre.

Stéphane Maréchal est prêt à en assurer la mise en page.

Une discussion permet de définir le cahier de charge qui lui sera communiqué :

* Format A4

* Mise en page en deux colonnes en Times New Roman caractère 10... ou éventuellement 9 selon les fins de page.

* Chaque chapitre (A, B, C..., J) devra être sur un fichier .pdf à part. Le préambule sera sur un autre fichier

* Numérotation des pages du style A-I-1, A-I-2, A-I-3, ...A-II-1..., B-I-1..., C-I-1...(Exemple pour le chapitre A : Statuts et RI : Statuts : A-I-1.....A-I-7,... Règlement intérieur : A-II-1, ..., A-II-8, ...)

* Les textes ne sont pas numérotés et le numéro des articles est spécifique à chaque texte (article 1, article 2)

* Chaque texte doit démarrer en haut de page.

* Mettre en pied de page le titre du texte, la numérotation et l'année de la version.

* Les fichiers « publisher » seront fournis à la fédération.

* Le document sera envoyé aux CDS, CSR ainsi qu'aux clubs si nos finances le permettent.

* Le plan du document sera :

Préambule

Mot du SG

Sommaire

Liste des membres d'honneur

Organigramme de la FFS

Statuts et RI

Mission des commissions

Règlements

Codes de déontologie et recommandations

Statuts et RI types des CDS et CSR

Gestion des clubs

Organisation congrès et AG – Centres labellisés – convention accès cavités

Publications

Cahier d'assurance

Annuaire fédéral

11 - Modification des statuts, règlement intérieur et règlement disciplinaire : Jean-Pierre Holvoet présente les projets de statuts, règlement intérieur et règlement disciplinaire. Ces trois textes seront publiés dans la prochaine lettre de l'Elu.

Les discussions devront être menées au niveau des départements et des régions. Le retour des propositions devra se faire par les régions.

La réunion des présidents de région aura comme mission de proposer de nouveaux projets en limitant au mieux le nombre de variantes possibles.

Après discussion à la réunion de CD n°1-2003, les projets seront présentés et votés à l'AG 2003.

12 - Groupe de travail "région" : L'article 28 du projet de règlement intérieur prévoit le mode de fonctionnement des régions. Un groupe de travail est créé pour analyser les diverses possibilités.

Ce groupe de travail est constitué par :

Joël Possich,

Jean-Pierre Holvoet des représentants des régions (dont des actuelles régions décentralisées).

Une première réunion préliminaire devra se tenir en septembre. Une ou deux autres réunions se tiendront avant la réunion des présidents de région de fin d'année.

13 - Locaux de Paris et de Lyon : Alain Bondon a mis en réseau les trois ordinateurs du siège. Ce dossier, lancé il y a plus d'un an, est enfin clos et le bureau remercie les personnes qui ont pris en charge ce dossier.

Il reste à mettre en réseau les ordinateurs du pôle de Lyon.

Michel Baille a assisté à l'AG de copropriété le 18 avril pour nos locaux de Paris.

Les charges de copropriétés augmentent de manière sensible. Les travaux de "suppression de plomb" sont en cours. Des travaux de ravalement des façades et de réfection de la toiture sont prévus. Il semble que de gros travaux devront être envisagés dans les années à venir.

Bernard Lips a assisté à l'AG de copropriété pour nos locaux de Lyon. Peu de choses sont à signaler.

14 - Plaquette partenaire : La plaquette partenaire étant disponible, il faut penser à cibler les partenaires potentiels et entreprendre les premières démarches de recherche de partenariats. Joël Possich s'occupe du dossier.

15 - Contenu de la prochaine lettre de l'Elu : La prochaine lettre de l'Elu sera envoyée vers la fin-juillet. Elle comprendra :

Editorial

Compte rendu de la réunion de bureau

Projet de statuts

Projet de règlement intérieur

Projet de règlement disciplinaire

Compte rendu de la réunion juridique du CNOSF

Compte rendu de la conférence de presse « sécurité en montagne »

JNS, lettre aux clubs

16 - Contenu des pages de vie fédérale du prochain Spelunca

: Les pages de vie fédérale du Spelunca n°86 doivent être livrées à l'éditeur au plus tard fin juillet. Les textes actuellement prévus sont :

Compte rendu de la réunion du CD de juin 2002

Procès verbal de l'AG

Appel à projet FAAL

Appel à projet « ancrage de cavités »

Appel à candidature pour l'organisation du rassemblement 2004.

L'éditorial sera rédigé par François Jovignot et devra concerner les Journées Nationales de la Spéléologie.

17 - Vacance du poste de J. L. Guilleman : Claude Roche informe le bureau d'une communication téléphonique qu'il a eu avec JL Guilleman, lequel le prévenait de son projet de quitter son poste de CTR à partir du mois de septembre pour monter une structure commerciale privée. En attente d'une confirmation écrite, cette information n'a qu'une valeur indicative. Claude Roche tient cependant à sensibiliser le bureau sur le fait que, dès que cette information sera officielle, il conviendra de pourvoir au remplacement de ce cadre sans perdre de temps sous peine de risquer de perdre le poste. Claude Roche indique les critères administratifs que le remplaçant devra remplir pour postuler.

18 - Divers : * Lors de la réunion du CISON (Comité Inter fédéral des sports Nautiques du CNOSF) a été annoncé la création d'un comité regroupant les fédérations de sports de pleine nature terrestre. Nous devons être représentés dans ce nouveau comité.

* Les travaux de définition de la norme AFNOR concernant la mise à disposition des Equipements Individuels de Protection suivent leur cours. Michel Baille participe aux réunions en tant que représentant de la FFS. Bernard Lips l'a remplacé lors de la dernière réunion qui s'est déroulée à Lyon. La norme permettant la mise à disposition ou la location de ces équipements devrait paraître au cours de l'année prochaine.

La réunion se termine dimanche vers 16h